

académie
Versailles



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hauts-de-Seine

Division des personnels
enseignants du 1er degré
D1D

Dossier suivi par

Mme Ali Abbas Karima

Bureau
16.41

Téléphone
01.71.14.27.22

Courriel

Ce.ia92.d1d2@ac-versailles.fr

Centre administratif
départemental
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

<http://www.ia92.ac-versailles.fr>

Nanterre, le 29 septembre 2017

La directrice académique des services
de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

à

Mesdames et messieurs les IEN

Mesdames et messieurs les directrices et
directeurs d'école, d'EREA, d'ERPD et
de SEGPA

Mesdames et messieurs les institutrices,
instituteurs et professeurs des écoles

Circulaire n° 2017 - 17

Objet : Indemnités de sujétions spéciales de remplacement.

Textes : Décret n° 89.825 du 9 novembre 1989 modifié.

Circulaire n°89.4565 du 11 décembre 1989.

Arrêté du 13 septembre 1991.

Note de service ministérielle n° 91.01510 du 9 octobre 1991.

I - LA DETERMINATION DES BENEFICIAIRES

Cette indemnité est versée aux enseignants du premier degré, stagiaires ou titulaires (à l'exception des suppléants) qui effectuent des remplacements d'instituteurs ou de professeurs des écoles exclusivement.

1.1. - Sont concernés :

Les personnels nommés sur un poste de titulaire remplaçant (BD, ZIL) lorsqu'ils sont chargés d'un remplacement en dehors de leur école de rattachement.

1.2. - La notion d'école de rattachement :

L'école de rattachement est indiquée sur le procès verbal d'installation.

Je vous rappelle que depuis septembre 2008, les fonctions de Titulaire de Remplaçant de Secteur (T.R.S) et l'affectation sur plusieurs services ne donnent plus droit au versement de l'I.S.S.R.

N'ouvrent pas droit au versement de l'ISSR :

- L'affectation au remplacement continu d'un même enseignant sur toute la durée de l'année scolaire, pour la dernière période du remplacement même dans le cas de décisions successives et ce quelque soit la nature de l'absence du titulaire du poste.
- L'affectation ou la réaffectation sur un poste vacant, notamment libéré par un départ en congé parental, congé longue durée....

II - MODALITES DE VERSEMENT

L'I.S.S.R. n'est pas attribuée durant les périodes de vacances scolaires, congés de maladie ou tout autre congé et stages, ni pour une affectation sur poste vacant.

La mise en place du module ARIA (Aide au remplacement en Inspection Académique) dans le 1^{er} degré, permet de gérer, au niveau de la circonscription, le planning des enseignants affectés dans les écoles primaires, celui des absences et le suivi du remplacement.

Le constat d'arrivée (installation) du remplaçant générera l'automatisation des indemnités de sujétions spéciales de remplacement (ISSR).

Le versement automatisé de l'ISSR aux enseignants remplaçants suppose que les enseignants absents, quel qu'en soit le motif, signalent et transmettent les justificatifs de leurs absences dans un délai de 48 heures à leur IEN de circonscription.

La production des états de remplacement complétés manuellement ne sera donc plus nécessaire, sauf dans certains cas particuliers (remplacement de certains congés fractionnés, remplacements en Segpa ou Erea) qui seront, pour les ZIL, indiqués par la circonscription, pour toutes les brigades par la D1D/1 à la DSDEN avec mise à disposition du formulaire.

III - TAUX DE L'INDEMNITE DE SUJETIONS SPECIALES AU 01.07.2017

DISTANCE ENTRE L'ECOLE OU L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT ET LE LIEU OU S'EFFECTUE LE REMPLACEMENT	% DU TAUX MOYEN DE L'INDEMNITE	TAUX DE L'INDEMNITE JOURNALIERE DE REMPLACEMENT
		TAUX MOYEN :
Moins de 10 km	50	15,38€
de 10 à 19 km	67	20,02€
de 20 à 29 km	84	24,66€

IV – INDEMNITES REP ET REP+

Il vous appartient de compléter les états d'indemnité REP ou REP+ en cas de remplacement dans une école relevant du programme « Réseau d'Education Prioritaire » (REP) ou « Réseau d'Education Prioritaire renforcé » (REP+).

Dominique FIS

INDEMNITES DE SUJETIONS SPECIALES R.E.P.

ANNEE 2017/2018

D.1.D.2

N° DE SECURITE SOCIALE :
 NOM : _____ PRENOM : _____
 Élémentaire Maternelle

QUALITE : * INSTITUTEUR TITULAIRE
 * PROFESSEUR DES ECOLES TITULAIRE
 * ZIL * BD
 COMMUNE DE : _____
 CODE ECOLE : / 0 / 9 / 2 / / / / /
 (figure sur l'arrêté d'affectation : 4 chiffres et une lettre)

DOIT PERCEVOIR L'I.S.S. R.E.P

- UPE2A *
- REEDUCATEUR *
- PSYCHOLOGUE *
- ITINERANT *
- REFERENT *

Tout état mal renseigné sera
systématiquement retourné

Au prorata du nombre d'heures de service R.E.P _____ (1)

NOM-PRENOM du ou des maître(s) remplacé(s) _____ N° INSEE _____ Période _____
 _____ du _____ au _____
 _____ du _____ au _____
 _____ du _____ au _____

Motifs :	Certifié exact le Signature de l'Intéressé(e)	Certifié exact Signature de la Directrice ou du Directeur et cachet de l'école	Certifié exact le Signature et cachet de l'I.E.N	Pour le directeur académique Et par délégation La secrétaire générale
				Pascale BEULZE

ATTENTION :
 * Cocher la case concernée
 (1) Nombre d'heures hebdomadaires à préciser impérativement pour psychologues, rééducateurs, itinérants et référents (en école R.E.P).
 IMPRIME A RETOURNER en 1 exemplaire.



INDEMNITES DE SUJETIONS SPECIALES R.E.P.+

ANNEE 2017/2018

D.1.D

N° DE SECURITE SOCIALE : **ECOLE de remplacement pour ZIL-BD** (1 état par école de remplacement)

NOM : _____ PRENOM : _____

QUALITE : * INSTITUTEUR TITULAIRE Elémentaire _____

(Cocher la case) * PROFESSEUR DES ECOLES TITULAIRE Maternelle _____

COMMUNE DE : _____

CODE ECOLE : / 0 / 9 / 2 / / / / /

(figure sur l'arrêté d'affectation : 4 chiffres et une lettre)

DOIT PERCEVOIR L'I.S.S. R.E.P.+

- UPE2A *

- REEDUCATEUR *

- PSYCHOLOGUE *

- ITINERANT *

- REFERENT *

Au prorata du nombre d'heures de service R.E.P.+ _____ (1)

Tout état mal renseigné sera systématiquement retourné

NOM-PRENOM du ou des maître(s) remplacé(s)	N° INSEE	Période	
_____	_____	du _____ au _____	
_____	_____	du _____ au _____	
_____	_____	du _____ au _____	

Motifs : _____

Certifié exact le Signature de l'Intéressé(e)	Certifié exact Signature de la Directrice ou du Directeur et cachet de l'école	Certifié exact le Signature et cachet de l'I.E.N	
_____	_____	_____	Pour le directeur académique Et par délégation La secrétaire générale
_____	_____	_____	Pascale BEULZE

ATTENTION :

* Cocher la case concernée

(1) Nombre d'heures hebdomadaires à préciser impérativement pour psychologues, rééducateurs, itinérants et référents (en école R.E.P.+).
IMPRIME A RETOURNER en 1 exemplaire.

**INDEMNITES DE SUJETIONS SPECIALES DE REMPLACEMENT
ETAT DES REMPLACEMENTS EFFECTUES**

A RETOURNER UNIQUEMENT AU CAS OU LA SAISIE SUR ARIA N'A PU ABOUTIR

OCTOBRE 2017

NOM : _____ PRENOM : _____ ECOLE DE RATTACHEMENT : Elémentaire _____

CODE RNE DE L'ECOLE : 092 Maternelle _____

N° de Sécurité Sociale :

QUALITE ET FONCTION _____ COMMUNE DE : _____

ATTENTION :

- BRIGADE (BDRS et BDRC)
- ZONE D'INTERVENTION LOCALISEE (ZIL)
- ◆ Cochez uniquement les jours effectifs de travail
- ◆ Ne pas indiquer pas les remplacements effectués dans l'école de rattachement
- ◆ Tout état mal rempli ou incomplet ne sera pas exploité et sera automatiquement retourné
- ◆ L'état est à retourner obligatoirement à la DSDEN, Division du premier degré

Nom et prénom de l'enseignant remplacé	Motif de l'absence ou type de Décharge (obligatoire)	Ecole et localité de remplacement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
			D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	J	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
	1																																	
	2																																	
	3																																	
	4																																	
	5																																	
	6																																	
	7																																	
	8																																	
	9																																	

Cadre réservé à la direction des services départementaux

Certifié exact,
Le
L'I.E.N.
(Cachet et signature)

**INDEMNITES DE SUJETIONS SPECIALES DE REMPLACEMENT
ETAT DES REMPLACEMENTS EFFECTUES
A RETOURNER UNIQUEMENT AU CAS OU LA SAISIE SUR ARIA N'A PU ABOUTIR**

NOVEMBRE 2017

NOM : _____ PRENOM : _____ ECOLE DE RATTACHEMENT : Elémentaire _____

CODE RNE DE L'ECOLE : 092 Maternelle _____

N° de Sécurité Sociale : _____ COMMUNE DE : _____

QUALITE ET FONCTION

BRIGADE (BDRS et BDRC)

ZONE D'INTERVENTION LOCALISEE (ZIL)

ATTENTION :

- ◆ Cochez uniquement les jours effectifs de travail
- ◆ Ne pas indiquer pas les remplacements effectués dans l'école de rattachement
- ◆ Tout état mal rempli ou incomplet ne sera pas exploité et sera automatiquement retourné
- ◆ L'état est à retourner obligatoirement à la DSDEN, Division du premier degré

Nom et prénom de l'enseignant remplacé	Motif de l'absence ou type de Décharge (obligatoire)	Ecole et localité de remplacement	NOVEMBRE 2017																															
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
	1		M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J	V	S	D	L	M	J
	2		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	
	3		F	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
	4		E	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	
	5		R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	6		I	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
	7		E	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
	8		E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E
	9		S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S

Cadre réservé à la direction des services départementaux

Certifié exact,
Le
L'1.E.N.
(Cachet et signature)

**INDEMNITES DE SUJETIONS SPECIALES DE REMPLACEMENT
ETAT DES REMPLACEMENTS EFFECTUES**

A RETOURNER UNIQUEMENT AU CAS OU LA SAISIE SUR ARIA N'A PU ABOUTIR

FEVRIER 2018

NOM : _____ **PRENOM :** _____ **ECOLE DE RATTACHEMENT :** Élémentaire _____

CODE RNE DE L'ECOLE : 092 Maternelle _____

N° de Sécurité Sociale : _____ **COMMUNE DE :** _____

QUALITE ET FONCTION _____ **ATTENTION :**

- BRIGADE (BDRS et BDRC)
- ZONE D'INTERVENTION LOCALISEE (ZIL)
- ◆ Cochez uniquement les jours effectifs de travail
- ◆ Ne pas indiquer pas les remplacements effectués dans l'école de rattachement
- ◆ Tout état mal rempli ou incomplet ne sera pas exploité et sera automatiquement retourné
- ◆ L'état est à retourner obligatoirement à la DSDEN, Division du premier degré

Nom et prénom de l'enseignant remplacé	Motif de l'absence ou type de Décharge (obligatoire)	Ecole et localité de remplacement	FEBRUER 2018																											
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
1			J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M
2																														
3																														
4																														
5																														
6																														
7																														
8																														
9																														

Cadre réservé à la direction des services départementaux

Certifié exact,
Le
L'I.E.N.
(Cachet et signature)

**INDEMNITES DE SUJETIONS SPECIALES DE REMPLACEMENT
ETAT DES REMPLACEMENTS EFFECTUES
A RETOURNER UNIQUEMENT AU CAS OU LA SAISIE SUR ARIA N'A PU ABOUTIR**

MARS 2018

NOM : _____ PRENOM : _____ ECOLE DE RATTACHEMENT : Elémentaire _____

CODE RNE DE L'ECOLE : 092 Maternelle _____

N° de Sécurité Sociale :

COMMUNE DE :

QUALITE ET FONCTION

ATTENTION :

- BRIGADE (BDRS et BDRC)
- ZONE D'INTERVENTION LOCALISEE (ZIL)
- ◆ Cochez uniquement les jours effectifs de travail
- ◆ Ne pas indiquez pas les remplacements effectués dans l'école de rattachement.
- ◆ Tout état mal rempli ou incomplet ne sera pas exploité et sera automatiquement retourné
- ◆ L'état est à retourner **obligatoirement à la DSDEN, Division du premier degré**

Nom et prénom de l'enseignant remplacé	Motif de l'absence ou type de Décharge (obligatoire)	Ecole et localité de remplacement	Jours																														
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
			J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1		V	V																													
	2		A	A																													
	3		C	C																													
	4		A	A																													
	5		N	N																													
	6		C	C																													
	7		E	E																													
	8		S	S																													
	9																																

Cadre réservé à la direction des services départementaux

Certifié exact,
Le
L'1.E.N.
(Cachet et signature)

**INDEMNITES DE SUJETIONS SPECIALES DE REMPLACEMENT
ETAT DES REMPLACEMENTS EFFECTUES
A RETOURNER UNIQUEMENT AU CAS OU LA SAISIE SUR ARIA N'A PU ABOUTIR**

JUN 2018

NOM : _____ PRENOM : _____ ECOLE DE RATTACHEMENT : Elémentaire _____

CODE RNE DE L'ECOLE : 092 Maternelle _____

N° de Sécurité Sociale :

QUALITE ET FONCTION

COMMUNE DE : _____

ATTENTION :

- BRIGADE (BDRS et BDRC)
- Cochez uniquement les jours effectifs de travail
- Ne pas indiquez pas les remplacements effectués dans l'école de rattachement
- ZONE D'INTERVENTION LOCALISEE (ZIL)
- Tout état mal rempli ou incomplet ne sera pas exploité et sera automatiquement retourné
- L'état est à retourner obligatoirement à la DSDEN, Division du premier degré

Nom et prénom de l'enseignant remplacé	Motif de l'absence ou type de Décharge (obligatoire)	Ecole et localité de remplacement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
			V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
	1																																
	2																																
	3																																
	4																																
	5																																
	6																																
	7																																
	8																																
	9																																

Cadre réservé à la direction des services départementaux

Certifié exact,
Le
L'1.E.N.
(Cachet et signature)

